



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P271_2023

Date : 07/08/2023

OBJET : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation des Stations Intermodales de Briquebec-en-Cotentin, Les Pieux, Martinvast, et Saint-Sauveur-le-Vicomte

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, en sa qualité d'autorité organisatrice souhaite recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans la réalisation de stations intermodales sur son territoire.

Les stations intermodales sont des projets de pôles secondaires intermodaux, multiservices en milieu rural et interurbain. Le Programme est scindé en 2 étapes sur 9 ans :

- étape 1 (2023-2027) : conception et réalisation de 4 stations intermodales (Briquebec-en-Cotentin (site pilote), Les Pieux, Martinvast, et Saint-Sauveur-le-Vicomte),
- étape 2 (2026-2032) : 10 sites restants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

La consultation lancée vise à retenir un AMO pour la 1^{ère} étape de ce programme.

Elle prend la forme d'un marché à prix mixte avec une partie forfaitaire (projet de base) et une partie à bons de commandes sans montant minimum de commande et avec un maximum de 400 000 € HT.

La partie forfaitaire est composée de deux missions :

- Mission 1 : Accompagner l'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) dans le pilotage général du programme d'opérations pour les 4 sites de l'étape 1 (ou management de projet),
- Mission 2 : Accompagner et assister la maîtrise d'ouvrage à l'élaboration du projet et aux études préalables et études opérationnelles (réalisation des études de faisabilités et programmatiques pour l'ensemble des 4 sites).

La partie à bons de commandes regroupe quant à elle, les prestations suivantes :

- Mission 3 : Accompagnement et Assistance de la MOA pour les passations et attribution de marchés nécessaires par site : les consultations des études et données préalables, du choix du concepteur de chaque site étape 1, des missions de contrôles, avec analyse,
- Mission 4 : Accompagnement et assistance aux commandes, Suivi et contrôles des études préalables, opérationnelles et de réalisation de la maîtrise d'œuvre ou assimilé, par site,
- Mission 5 : Accompagnement et assistance à la Réalisation du projet, à la réception, suivi de la garantie de parfait achèvement, et accompagnement à la mise en exploitation, par site,
- Autres missions éventuelles différenciées des 5 premières missions.

La durée de ce marché est de 48 mois à compter de sa notification.

Une procédure négociée a été lancée le 24 février 2023 avec une date limite de remise des candidatures fixées au 28 mars 2023.

Au terme de l'examen des candidatures, quatre candidats ont été admis à présenter une offre car ils disposent des capacités requises (techniques, professionnelles et financières).

Trois soumissionnaires ont ensuite remis leurs offres initiales et des négociations individuelles ont eu lieu le 31 mai 2023 avec les entreprises.

Les offres finales ont été remises par les trois soumissionnaires le 15 juin 2023.

Au terme de l'analyse et du classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 6 juillet a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SYSTRA - 75015 PARIS.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2124-4,

Considérant l'avis favorable pris à la majorité par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance en date du 6 juillet 2023,

Décide

- **De signer** le marché public relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation des Stations Intermodales de Bricquebec-en-Cotentin, Les Pieux, Martinvast, et Saint-Sauveur-le-Vicomte avec la société SYSTRA dont le siège social est situé 72 rue Henry Farman - 75015 PARIS,
- **De préciser** que le montant de la partie forfaitaire est de 158 213,25 € HT soit 189 855,90 € TTC et que la partie à bons de commande est conclu pour un montant maximum de 400 000 € HT soit 480 000 € TTC,

- **De préciser** que ce marché est conclu pour une durée de 48 mois à compter de sa notification,
- **De dire** que les crédits sont et seront affectés sur le Budget Annexe Transports, ldc 6359,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE